Discours du trône

le 25 novembre 2008

Troisième session de la
56e législature du Nouveau-Brunswick

L'honorable
Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

New Nouveau Brunswick

Be...in this place • Être...ici on le peut

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 56e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous en profitons pour rendre hommage au président et aux vice-présidents pour l'ordre et le décorum qu'ils assurent pendant les délibérations de l'Assemblée législative.

De nouvelles nominations ont été faites au Conseil exécutif, et de nouvelles responsabilités assumées, et je souhaite sagesse et courage à tous les membres du Cabinet en cette période d'incertitude économique à l'échelle mondiale dans laquelle le Nouveau-Brunswick se voit plongé.

Nous félicitons le nouveau député de New Maryland—Sunbury-Ouest d'avoir obtenu le privilège de représenter les gens de sa circonscription et nous sommes convaincus qu'il exercera ses fonctions avec grand dévouement.

Nous félicitons aussi le nouveau chef de l'opposition officielle, le député de Woodstock. Nous accueillerons avec plaisir son apport constructif sur la façon d'améliorer le Nouveau-Brunswick pour toute notre population.

Je souhaite la bienvenue à l'ensemble des parlementaires et je vous exhorte à exécuter les travaux de la Chambre avec beaucoup de diligence et d'intégrité, en gardant à l'esprit la grande responsabilité dont vous êtes investis : celle d'agir dans l'intérêt supérieur des gens de vos circonscriptions et de notre province.

Depuis le dernier discours du trône, la province a perdu quatre anciens députés provinciaux :

Harold Fanjoy, ancien député de Kings-Centre, ministre de l'Approvisionnement et des Services et président du Conseil du Trésor ;

Kal Seaman, ancien député de Kings-Centre ;

Joseph Robert Martin, qui a représenté le comté de Northumberland ;

Jean Clarence Bourque, du comté de Madawaska.

Nos pensées se portent aussi vers l'ex-ministre et ex-député Reg MacDonald, qui est en convalescence depuis un grave accident de moto plus tôt cette année.

Au cours de l'année écoulée, des gens du Nouveau-Brunswick ont continué de fournir leurs états de service militaire dévoué et désintéressé aux quatre coins du monde, surtout en Afghanistan. Nous honorons aujourd'hui la mémoire du soldat Colin Wilmot, technicien médical de l'unité de soutien des Services de santé en Afghanistan, qui a perdu la vie en juillet.

Nous profitons de l'occasion pour honorer la mémoire d'autres personnalités du Nouveau-Brunswick qui sont décédées cette année.

Nous rappelons le souvenir des personnes qui nous ont quittés après une vie entière de service :

- John Meagher, membre de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, qui a motivé ses étudiants et étudiantes à se surpasser et à s'ouvrir à des horizons plus vastes ;
- Ronald Piper, ardent défenseur de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick ;
- Ovila Daigle, pionnier du développement du secteur des crustacés et des mollusques ainsi que de la myticulture ;
- Robin Carter, pêcheur de carrière, président de la Fundy Weir Fishermen Assoc. ;
- H. Hazen Strange, ex-juge de la Cour provinciale, ex-juge en chef et directeur des poursuites publiques ;
- William L. Creaghan, ex-député fédéral qui a connu une longue carrière à la magistrature du Nouveau-Brunswick ;
- Joseph Landry, ex-sénateur et véritable pionnier dans l'industrie des pêches et des poissons et fruits de mer de la province ;
- Leonard Tomah, Sr., ancien vice-chef régional de l'Assemblée des Premières Nations et ex-chef de la Première nation de Woodstock.

Nous honorons aussi la mémoire des personnes qui n'ont pu aller au bout de leur potentiel mais qui ont passé le flambeau à ceux qui sont restés derrière.

Nous honorons la mémoire de Luc Bourdon, jeune défenseur des Canucks de Vancouver, étoile montante, champion du monde de hockey junior, fils affectionné, ami dévoué, fier Acadien et grande source d'inspiration pour un si grand nombre de jeunes du Nouveau-Brunswick.

Nous nous souvenons aussi des « Boys in Red » de Bathurst — Javier Acevedo, Codey Branch, Nathan Cleland, Justin Cormier, Daniel Hains, Nick Kelly et Nick Quinn — ainsi que de l'enseignante Elizabeth Lord.

Cette année, les gens du Nouveau-Brunswick ont été appelés à puiser dans leurs plus grandes forces et leur plus noble caractère. Notre deuil a été porteur d'unité et de générosité, et les éléments déchaînés nous ont inspiré détermination et altruisme.

En mai, lorsque les eaux du fleuve Saint-Jean ont atteint des niveaux presque records et ont débordé les rives, des responsables et des bénévoles de tous les coins de la province sont intervenus en grand nombre. Les activités d'intervention et de rétablissement ont été remarquables. Votre gouvernement remercie les responsables gouvernementaux, les administrations et autorités locales, les services de police, les pompiers, les militaires, la Croix-Rouge et les centaines de bénévoles qui ont travaillé jour et nuit pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick pendant l'inondation et tout au long de la période de rétablissement.

En 2008, nous avons versé des larmes ensemble, nous avons défié les crues ensemble et nous avons célébré ensemble. Dans les sports et dans les arts, dans les affaires et dans les collectivités, chez nous et ailleurs, des personnes du Nouveau-Brunswick ont été saluées pour leurs réalisations. Elles nous ont rendus tous fiers.

Le 29 octobre, l'Ordre du Nouveau-Brunswick a été décerné à 10 nouveaux membres : Marshall Button, de Dalhousie ; Bernard Imbeault, de Moncton ; James K. Irving, de Saint John ; George MacBeath, de Fredericton ; Peter MacDonald, d'Eel Ground ; Marguerite Maillet, de Moncton ;

Dorothy Rosevear, de Jacksontown ; Fred Ross, de Saint John ; Eldred Savoie, de Moncton ; Marianna Stack, de Saint John.

De plus, l'hon. Marilyn Trenholme Counsell, ancienne lieutenante-gouverneure qui a récemment pris sa retraite du Sénat, est devenue la plus récente récipiendaire de l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Depuis le dernier discours du trône, quatre personnes du Nouveau-Brunswick, John E. « Jack » Irving, Antoine Landry, Thea Borlase et la soeur Margaret Vickers, ont été investies de l'Ordre du Canada.

Cinq personnes du Nouveau-Brunswick ont été nommées officiers de l'Ordre du Canada : Donat Lacroix, Frank McKenna, Judith Chernin Budovitch, la sénatrice Brenda Robertson et Bernard Savoie.

Pour son leadership en affaires et sa philanthropie sans borne, G. Wallace F. McCain a été promu compagnon de l'Ordre du Canada.

Des gens du Nouveau-Brunswick ont aussi fièrement représenté notre province dans le monde des sports.

Pas plus tard que le mois dernier, Matt Stairs, originaire du Nouveau-Brunswick, et son équipe, les Phillies de Philadelphie, ont remporté la Série mondiale de 2008. Le cheminement de Matt Stairs jusqu'à la Série mondiale a démontré ce qui peut arriver quand le talent va de pair avec la patience et la détermination.

L'équipe autochtone du Nouveau-Brunswick a remporté neuf médailles en tout aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2008. L'équipe a remporté quatre médailles d'or, une médaille d'argent et quatre médailles de bronze. Son succès, sa passion et sa ténacité inspireront d'autres jeunes Autochtones du Nouveau-Brunswick.

Aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de Beijing, le Nouveau-Brunswick a été représenté au sein d'Équipe Canada par cinq athlètes, un chef d'équipe, deux entraîneurs, trois officiels et quatre membres du personnel de mission, ainsi que par un participant au Camp olympique de la jeunesse.

Nous saluons aussi les lauréats de cette année des Prix d'excellence dans les arts : Anne Compton, Alexandra Flood, Roger Lord, Paulette Thériault et Jack Bishop. L'école secondaire Carleton North et le Centre d'apprentissage du Haut-Madawaska ont remporté le prix École des arts.

Les Prix Dialogue du lieutenant-gouverneur, qui soulignent les efforts remarquables en faveur de la compréhension et du respect entre les deux communautés linguistiques officielles de notre province, ont été décernés au Festival littéraire international Northrop Frye, à Alex Fancy et à Bernard Imbeault.

Au cours de l'année, votre gouvernement aussi a eu l'occasion de faire la promotion de notre province sur les scènes nationale et internationale.

Au printemps, Caraquet a accueilli deux importantes conférences francophones internationales, l'une portant sur les organisations non gouvernementales ; l'autre, sur l'éducation. En octobre, le premier ministre a dirigé une délégation du Nouveau-Brunswick au XII^{e} Sommet de la Francophonie, à Québec.

En juillet, le premier ministre de la province a rencontré ses homologues pour la réunion annuelle du Conseil de la fédération, qui se tenait à Québec. Cette réunion a marqué la fin du mandat de notre premier ministre du Nouveau-Brunswick à titre de président du Conseil de la fédération. Au début de novembre, le premier ministre s'est joint à quatre autres délégations provinciales pour participer à la première mission internationale du conseil en Chine. Il a été accompagné de représentants de 13 entreprises du Nouveau-Brunswick. Des ententes d'une valeur de plus de 85 millions de dollars ont été conclues au cours de la mission, qui a duré cinq jours.

L'année qui vient offrira de nouvelles possibilités d'accueillir le monde au Nouveau-Brunswick. Toute la population du Nouveau-Brunswick aura l'occasion de célébrer le 225e anniversaire de la fondation de notre magnifique province. Le Nouveau-Brunswick a accepté avec grand honneur l'offre de la Commission de la capitale nationale d'être en vedette pendant la 31e édition du Bal de Neige, fête hivernale de la capitale du Canada.

En 2009, le Nouveau-Brunswick renforcera les liens très précieux entre le Nouveau-Brunswick et nos plus proches voisins et partenaires en accueillant la 33e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, qui se déroulera à Saint John.

En août, la Péninsule acadienne accueillera le Congrès mondial acadien de 2009. Le Nouveau-Brunswick sera le point de mire de la communauté acadienne et francophone du monde entier, et votre gouvernement est convaincu que les collectivités de l'ensemble de la Péninsule nous feront honneur.

La tenue du Congrès mondial est un élément important de l'engagement de votre gouvernement à l'égard de la promotion de la communauté francophone. Votre gouvernement est très fier de la spécificité du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue du Canada et confirme son attachement à sauvegarder et à protéger les droits de la communauté francophone et acadienne. Nous célébrerons au cours de l'année qui vient le 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles,* et votre gouvernement maintient son engagement à l'égard de cette loi importante et de la loi 88, qui proclame l'égalité de nos deux communautés linguistiques, laquelle est inscrite dans la Constitution canadienne.

Au cours de la session, votre gouvernement constituera le Comité consultatif du premier ministre sur les questions francophones et tiendra la première réunion avant la fin de l'année. Composé de francophones de tous les secteurs et de toutes les régions de la province, le comité tiendra sa première réunion avant la fin de l'année. Nous devons nous assurer que les attentes de la communauté francophone s'inscrivent pleinement dans les principes de la transformation de notre province.

Pour donner suite à l'engagement de votre gouvernement à l'égard d'un milieu où le personnel des ministères peut travailler en français ou en anglais, une politique renouvelée sur la langue de travail sera instaurée le 1er avril 2009. Les membres du personnel sauront, quand ils choisiront une carrière au sein de l'appareil gouvernemental, qu'ils pourront utiliser la langue de leur choix. La politique vient s'ajouter à l'obligation relative à la langue de service énoncée dans la *Loi sur les langues officielles* relativement à la prestation des services aux gens du Nouveau-Brunswick en français ou en anglais, selon leur choix.

Votre gouvernement est engagé à l'égard de la transformation de l'appareil gouvernemental. Sous la direction du ministère de l'Approvisionnement et des Services, l'Adaptation des services internes tendra à ce que votre gouvernement travaille de la façon la plus efficiente et efficace possible,

à l'affût de meilleurs moyens d'assurer les services de soutien essentiels au fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, le ministère procédera à la mise en oeuvre d'un modèle de services partagés pour fournir des services internes communs au sein de l'appareil gouvernemental.

Des modifications de la *Loi sur la Fonction publique* seront proposées en vue de moderniser les processus de recrutement et de sélection, afin qu'ils soient mieux adaptés au marché du travail d'aujourd'hui, plus efficaces et moins coûteux.

Le perfectionnement continu du leadership des cadres fait partie du plan de relève de votre gouvernement. La première tournée d'étude des cadres supérieurs s'est déroulée cet automne au titre d'une initiative quinquennale unique en son genre. Un groupe de 10 cadres supérieurs des services publics a parcouru la province pour rencontrer les principaux dirigeants et organismes du Nouveau-Brunswick des secteurs privé, public et sans but lucratif ainsi que de la communauté des Premières nations. La tournée a permis aux cadres supérieurs de mieux comprendre les dossiers, de prendre connaissance de grandes réussites et d'examiner les meilleures pratiques dans notre province.

La signature en 2007 d'un accord bilatéral historique avec 15 collectivités des Premières nations de la province a marqué le début d'une nouvelle ère de coopération. Votre gouvernement continuera d'inclure les collectivités des Premières nations dans l'élaboration de politiques et la création de services ainsi que dans la promotion et la préservation des langues et des cultures des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a le plaisir d'annoncer que, à mi-mandat, il a réalisé 70 % de ses engagements énoncés dans le *Pacte pour le changement,* ce qui dépasse l'engagement pris dans le discours du trône de l'année dernière.

Votre gouvernement a tenu son engagement de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de développement économique. Cette année, le Nouveau-Brunswick est venu au deuxième rang, derrière l'Alberta seulement, au palmarès des Canadian Competitiveness Awards du magazine *Site Selection.* Au Nouveau-Brunswick, 18 400 personnes de plus travaillent aujourd'hui par rapport à septembre 2006.

Votre gouvernement a tenu son engagement de bâtir le meilleur système d'éducation du pays au moyen de notre plan d'éducation audacieux intitulé *Les enfants au premier plan.* Des résultats récents d'évaluations des compétences en lecture ont révélé, parmi d'autres résultats encourageants, une augmentation de sept points de pourcentage, depuis 2006, chez les élèves de la 2e année dans l'ensemble de la province. Cette année, 76 % des élèves ont atteint ou dépassé la norme en matière de compétences en littératie, par rapport à 69 % en 2006.

Le plan pour l'éducation postsecondaire est axé sur notre population étudiante, à laquelle il assure l'éducation et la formation de qualité nécessaires pour mener une carrière dans l'économie croissante du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement respecte son engagement à créer un centre énergétique au Nouveau-Brunswick, comme en témoignent des projets énergétiques valant des milliards de dollars, qui sont en chantier ou prévus.

En application de son nouveau plan de la santé, votre gouvernement met les besoins des patients au premier plan, aujourd'hui et dans l'avenir. Le Nouveau-Brunswick compte 95 médecins en exercice de

plus qu'en octobre 2006, la plus forte augmentation en deux années depuis près d'une décennie. Votre gouvernement continue de recruter davantage de médecins ; nous en formerons certains ici même au Nouveau-Brunswick, grâce au nouveau programme de formation en médecine donné par Dalhousie University, en collaboration avec UNBSJ, et au programme donné par l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec l'Université de Moncton.

Afin d'améliorer la santé mentale des gens du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a constitué un groupe de travail dirigé par le juge Michael McKee. Les vastes consultations se poursuivent, et des recommandations en vue d'une nouvelle stratégie en matière de santé mentale seront déposées au début de la nouvelle année.

Par souci d'améliorer les services actuels de traitement des dépendances, votre gouvernement établira un centre satellite de maintien à la méthadone dans la région de St. Stephen. Dans le cadre d'un traitement complet, des services de counselling seront dispensés en vue d'assurer les meilleurs résultats possibles pour les personnes aux prises avec une dépendance aux opiacés.

La stratégie renouvelée de votre gouvernement en matière de soins de longue durée, *Soyez autonome plus longtemps,* met l'accent sur la prévention et le vieillissement en santé pour que les personnes âgées puissent continuer de vivre une vie saine et autonome. Des investissements importants sont faits dans de nouvelles places en foyers de soins un peu partout dans la province.

Votre gouvernement respecte des engagements envers les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick : il a augmenté de 1,05 $ le salaire minimum, investi dans 590 logements à loyer abordable et amélioré l'assurance des soins dentaires pour la clientèle de l'aide sociale. Réduire la pauvreté nécessite un effort collectif de la part des gens du Nouveau-Brunswick, et votre gouvernement parraine une initiative d'une grande portée sur l'engagement public, *Assemblons les pièces ensemble.* En profitant de la pleine participation des particuliers, des organismes communautaires sans but lucratif et du secteur des affaires, votre gouvernement élaborera un plan de réduction de la pauvreté.

Le Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif est l'hôte de conférences régionales afin de donner au secteur sans but lucratif l'occasion de rencontrer des responsables gouvernementaux, d'être tenu au courant du travail du secrétariat et de fournir une rétroaction. Récemment, le secrétariat a annoncé son plan stratégique et a fixé l'échéancier pour se pencher sur les recommandations du document *Exécuter le Plan d'action.* Le secrétariat continuera de nourrir la relation importante avec le secteur du bénévolat et des organismes sans but lucratif.

L'année dernière, le document *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées : La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick* a été publié, et votre gouvernement publiera bientôt un rapport d'activité sur les progrès qu'il a réalisés quant à la mise en oeuvre des recommandations de ce plan important.

Votre gouvernement tient ses engagements à construire de meilleures routes. Le budget de capital pour 2008-2009 a été le plus important de l'histoire du Nouveau-Brunswick et a mis en oeuvre un système de gestion des actifs primé pour veiller à ce que les bons investissements soient faits au bon moment dans les routes du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a eu le

plaisir de conclure une entente avec le gouvernement du Canada, au titre de laquelle la route 1 sera complètement élargie à quatre voies d'ici à 2014.

Votre gouvernement s'engage à restaurer la rivière Petitcodiac et a consacré 20 millions de dollars à la première étape du projet. Votre gouvernement continue de collaborer avec les parties prenantes sur les travaux préparatoires afin de répondre aux critères de l'étude d'impact sur l'environnement pour l'ouverture des vannes du pont-jetée au printemps 2010.

Votre gouvernement se réjouit que tant de progrès aient été accomplis au cours de la première moitié de son mandat. Aujourd'hui, cependant, votre gouvernement reconnaît que 2008 se termine sur un fond de turbulences économiques. Les défis actuels en matière d'économie suscitent beaucoup d'incertitude, tant à l'échelle mondiale que chez nous.

Afin que toute la population du Nouveau-Brunswick puisse pleinement comprendre les répercussions du ralentissement économique sur la province, votre gouvernement déposera bientôt une mise à jour financière et économique détaillée ainsi qu'un budget de capital qui inclura de nombreux investissements importants dans les infrastructures.

Bien que l'économie du Nouveau-Brunswick se soit en gros comportée selon les prévisions dans la première moitié de 2008, de nombreux indicateurs faisant état d'une croissance solide, des phénomènes mondiaux sans précédent touchant les marchés financiers et l'économie mèneront à une croissance globale plus faible cette année. En ce qui a trait aux perspectives pour 2009, les répercussions des remous sur les marchés financiers, la faiblesse de l'économie américaine et la fin progressive de projets d'investissements majeurs au Nouveau-Brunswick entraveront la croissance des recettes pendant que, du même coup, les pressions en matière de dépenses continuent d'augmenter. La conjugaison de la réduction de la croissance des recettes et de l'augmentation des dépenses représente clairement un sérieux défi pour votre gouvernement. Une telle réalité forcera plus que jamais votre gouvernement à demeurer concentré sur les priorités les plus importantes pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il ne fait aucun doute que, en cours de route, des décisions difficiles s'imposeront pour contenir les dépenses et concentrer l'attention sur les résultats qui font avancer le programme d'autosuffisance du gouvernement. Tous les programmes seront examinés sous l'angle de la prise en charge de dépenses rationnelles.

Les gens du Nouveau-Brunswick — les familles, les entreprises et les particuliers — sont en droit de se soucier des conséquences qu'auront sur leurs propres finances la précarité des marchés et l'incertitude économique. Il nous incombe à tous de procéder à un examen approfondi de notre situation financière et de trouver comment nous pouvons gérer le plus prudemment notre argent pendant cette période économique difficile.

Les gouvernements au pays prennent très au sérieux la situation économique et financière mondiale actuelle, et il est important pour nous de travailler ensemble. Votre gouvernement collabore activement avec les premiers ministres et ministres des autres provinces et avec le gouvernement fédéral afin de discuter des mesures qui peuvent être prises pour atténuer les incidences possibles sur nos économies et nos situations financières.

Les premiers ministres se sont réunis le 10 novembre, à Ottawa. Au cours de la réunion, ils ont convenu que des interventions seront réalisées dans quatre domaines :

- l'amélioration de l'infrastructure ;
- le renforcement des marchés financiers ;

- l'augmentation de la compétitivité ;
- les questions liées au marché du travail.

Les quatre domaines cadrent avec le programme d'autosuffisance, et votre gouvernement a hâte de collaborer avec nos collègues fédéraux et provinciaux à la rencontre des ministres des Finances, qui aura lieu à la mi-décembre, et à celle des premiers ministres, au début de la nouvelle année.

Même s'il ne sous-estime pas les répercussions chez nous du repli économique ni l'incertitude que ce repli a engendrée, votre gouvernement assure aux gens du Nouveau-Brunswick que nos assises financières et économiques sont solides.

Les arguments en faveur de l'accroissement de la capacité du Nouveau-Brunswick d'être maître de sa propre destinée n'ont jamais été aussi convaincants. Pour que le programme d'autosuffisance puisse aller de l'avant même pendant une période difficile sur le plan économique, votre gouvernement continue, grâce au travail de ses membres compétents et dévoués des services publics, de cibler les trois priorités qui constituent le fondement du programme d'autosuffisance : le développement économique, l'énergie et l'éducation.

Développement économique

Une économie solide appelle une infrastructure solide. Pendant la réunion des premiers ministres tenue le 10 novembre, il a été convenu que l'accélération du financement et de l'investissement en matière d'infrastructure stimulerait l'économie. L'engagement de la province à l'égard de la grande priorité en question sera énoncé dans le budget de capital qui approche.

Votre gouvernement a récemment publié une stratégie provinciale de transport multimodal, respectant ainsi un engagement énoncé dans le *Pacte pour le changement*. La stratégie d'aménagement et de réfection de l'infrastructure des transports du Nouveau-Brunswick vient appuyer le plan de votre gouvernement pour continuer d'appliquer sa formule de gestion des actifs à l'égard de l'entretien des routes et des ponts du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement publiera prochainement un plan de 10 ans sur les systèmes de transport intelligents, respectant ainsi un autre engagement du *Pacte pour le changement*. Au cours des cinq prochaines années, 10 nouveaux projets seront amorcés pour favoriser des transports plus rationnels et plus sécuritaires dans la province et pour permettre au Nouveau-Brunswick de commercialiser ses technologies à l'étranger.

Une intervention prompte est nécessaire quant à l'initiative de la porte d'entrée de l'Atlantique, et votre gouvernement continuera de travailler de concert avec les autres provinces de l'Atlantique, le gouvernement fédéral, les parties prenantes clés et le secteur privé afin d'établir le corridor en question en tant que porte d'entrée de choix vers les marchés du centre du Canada de même que ceux des États-Unis et d'ailleurs.

Toutes les régions de la province ont un rôle à jouer pour faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit dans une position propice à la croissance, et c'est pourquoi votre gouvernement a créé l'Initiative d'infrastructures pour le nord du Nouveau-Brunswick, dotée d'une enveloppe de 100 millions de dollars, afin d'investir dans l'infrastructure des régions du Restigouche, de Chaleur, de la Péninsule acadienne et de la Miramichi.

L'infrastructure, c'est plus que les routes et les ports : c'est aussi l'infrastructure des communications, comme Internet à haut débit. Votre gouvernement met actuellement la dernière main à des plans pour respecter son engagement à assurer le réseautage à 100 % dans toute la province. D'ici à la

fin de l'année, une stratégie pour honorer cet engagement important sera rendue publique. Votre gouvernement travaillera de concert avec des partenaires pour que l'option choisie procure aux gens du Nouveau-Brunswick un service fiable et rentable.

Votre gouvernement demeure engagé à supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre, un autre domaine prioritaire cerné par les premiers ministres au Canada. Une étape importante a été franchie en octobre lorsque, après une étroite collaboration, le Nouveau-Brunswick et le Québec ont signé une entente bilatérale afin de supprimer certains des obstacles auxquels se heurtent les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick et d'aider chaque province à reconnaître les compétences et les capacités que l'autre a à offrir.

Votre gouvernement travaille aussi de concert avec des organismes de réglementation et d'autres gouvernements en vue d'assurer le respect des dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur en matière de mobilité de la main-d'oeuvre. Votre gouvernement a comme engagement de s'assurer que tous les organismes de réglementation du Nouveau-Brunswick savent que la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles sera obligatoire d'ici à avril 2009.

Il faut maintenant, plus que jamais, montrer que le Nouveau-Brunswick peut soutenir la concurrence en tant qu'endroit hautement propice aux affaires. Entreprises Nouveau-Brunswick a lancé une stratégie énergique visant à attirer des investissements. Votre gouvernement maintient son engagement à favoriser l'innovation et à explorer le potentiel de grappes technologiques prometteuses dans des domaines tels que la formation de pointe, la santé et les biosciences.

Le Nouveau-Brunswick continue d'être reconnu pour ses compétences dans les technologies de formation de pointe. Votre gouvernement collabore avec le MDN à la Base Gagetown, l'APECA et le CNRC pour créer un centre d'excellence de technologies de formation de pointe. En plus de soutenir les ressources dont dispose le Nouveau-Brunswick, le centre d'excellence contribuera à attirer des investissements de l'extérieur, qui renforceront davantage la nouvelle grappe, et permettra de mettre à profit les possibilités qu'offrent les grappes du secteur de l'aérospatiale et de la défense.

Votre gouvernement établit le Conseil de la recherche et de l'innovation en santé du Nouveau-Brunswick pour honorer ses engagements énoncés dans le *Pacte pour le changement* à l'égard de l'investissement dans la recherche en santé, des essais cliniques et de l'Institut de la santé rurale.

Votre gouvernement interpellera de façon suivie le milieu des affaires, les syndicats et d'autres secteurs pour faire cheminer notre province vers notre objectif commun d'autosuffisance.

Les gens du Nouveau-Brunswick, d'un bout à l'autre de la province, sont attristés lorsque leurs fils et leurs filles, leurs amis et leurs voisins doivent quitter le Nouveau-Brunswick à la recherche de possibilités. Dans deux budgets consécutifs, votre gouvernement a démontré son engagement à ramener au bercail des expatriés du Nouveau-Brunswick, en doublant le financement du Secrétariat de la croissance démographique l'année dernière et en l'augmentant encore cette année, à hauteur de 63 %. La croissance démographique du Nouveau-Brunswick a augmenté pendant six trimestres d'affilée, et votre gouvernement est en bonne voie d'atteindre son objectif d'augmenter la population de la province de 6 000 âmes d'ici à la fin de 2009.

Bien que les nouveaux secteurs présentent des possibilités et des avantages importants pour le Nouveau-Brunswick, votre gouvernement reconnaît aussi que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick gagnent leur vie dans des secteurs plus traditionnels. Votre gouvernement a comme engagement de collaborer avec ces secteurs en tant que moteurs économiques dans un Nouveau-Brunswick autosuffisant.

Votre gouvernement reconnaît que les collectivités qui dépendent du secteur forestier ont connu de nombreux défis ces dernières années. Votre gouvernement prendra une série de mesures, y compris une réponse au rapport du Groupe de travail sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois, pour aider à établir une fondation plus solide sur laquelle s'appuiera l'industrie forestière lorsque le secteur forestier nord-américain rebondira.

Dans les collectivités touchées par les fermetures et par les redimensionnements dans le secteur primaire, votre gouvernement continue d'aider les entreprises axées sur les ressources à diversifier leurs activités et à se réorienter pour profiter de débouchés.

Le développement de notre économie rurale est essentiel au fur et à mesure que le Nouveau-Brunswick continue son cheminement pour atteindre l'autosuffisance.

En réponse aux réactions de l'industrie, les programmes de soutien financier pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches seront transférés du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick aux ministères qui s'occupent le plus directement des activités de développement de ces secteurs.

Dans la foulée du Sommet de l'agriculture tenu en avril dernier, une table ronde de l'agriculture sera créée en vue de recevoir les rapports émanant des consultations de l'industrie et d'élaborer un plan à long terme pour le secteur.

Un nouvel accord bilatéral de cinq ans sera signé avec le gouvernement fédéral pour faciliter de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise et d'autres programmes de développement à frais partagés. Ce nouvel accord entrera dans le champ d'application de l'accord-cadre *Cultivons l'avenir,* qui a été signé en juillet.

L'industrie de l'aquaculture est un excellent exemple de collaboration entre le gouvernement et l'industrie en vue de favoriser un développement économique durable. Afin de continuer à renforcer l'industrie et la position solide de celle-ci sur le marché international, votre gouvernement organisera un sommet de l'aquaculture pour discuter des perspectives dans le secteur.

Votre gouvernement est content des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action 2008-2009 au titre du Cadre de renouveau pour les pêches. Un deuxième plan d'action sera rendu public au début de l'année prochaine afin de poursuivre le renouvellement dans le secteur. En outre, votre gouvernement proclamera et mettra en vigueur le 1er avril 2009 la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* et ses règlements d'application en vue d'améliorer le fonctionnement du secteur du traitement.

Le tourisme, l'une des industries qui connaissent la croissance la plus rapide du monde, joue un rôle vital dans la réalisation de l'autosuffisance de la province. Votre gouvernement a fait des investissements importants dans l'infrastructure touristique au cours de la dernière année et est engagé à l'égard d'investissements stratégiques continus dans les biens provinciaux en 2009-2010.

Le gouvernement, en partenariat avec l'industrie, est à élaborer une stratégie touristique pour le Nouveau-Brunswick. La stratégie, qui devrait être achevée en 2009, exposera une vision et

une démarche collectives pour que le tourisme continue de réaliser pleinement son potentiel économique.

En octobre, un incendie a ravagé le restaurant-théâtre du Pays de la Sagouine, notre célèbre joyau touristique acadien à Bouctouche. Votre gouvernement a comme engagement d'apporter le soutien nécessaire pour que l'installation accueille des touristes et des gens de la province au cours de la saison touristique 2009.

Les petites et moyennes entreprises représentent l'épine dorsale de notre économie, et votre gouvernement a comme engagement de rationaliser les communications entre les entreprises et le gouvernement. Services Nouveau-Brunswick élargira prochainement son service en ligne, PerLE, qui oriente les entreprises dans les démarches relatives à l'obtention de permis et de licences auprès des trois paliers de gouvernement et qui indique les documents nécessaires au démarrage ou à l'expansion d'une entreprise.

Votre gouvernement a comme engagement d'améliorer la structure fiscale du Nouveau-Brunswick, et, en juin, le *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick* a été publié. En outre, un Comité spécial de l'examen de la fiscalité, multipartite, a été constitué et a tenu des consultations publiques pendant l'été.

Votre gouvernement attend la publication du rapport final du comité spécial et analysera soigneusement les opinions exprimées pendant les consultations publiques. La réforme fiscale serait mise en oeuvre de manière à créer les perspectives économiques nécessaires pour rapatrier des gens du Nouveau-Brunswick et à stimuler l'activité économique dans la province, contribuant ainsi à atteindre l'objectif de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici à 2026.

Énergie

L'un des secteurs les plus prometteurs pour la croissance économique future est celui de l'énergie. Votre gouvernement se consacre à faire du secteur de l'énergie un levier pour stimuler la croissance économique tout en assurant des sources fiables d'énergie aux gens du Nouveau-Brunswick.

La remise à neuf de la centrale de Point Lepreau continue d'avancer. L'année dernière, Team CANDU a conclu que le marché et un dossier commercial convaincant justifient la construction d'une nouvelle centrale à réacteur CANDU avancé ACR-1000. Votre gouvernement espère passer à la prochaine étape du projet dans un proche avenir.

Fort de l'annonce de quatre parcs éoliens dans la province, pouvant produire en tout 309 MW d'énergie éolienne, votre gouvernement fait acte d'un solide engagement à l'égard de l'énergie verte. Le premier des projets sera pleinement en exploitation d'ici à la fin de l'année.

Votre gouvernement permet aussi à des investisseurs du secteur privé d'étudier les perspectives de production d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy, ce qui représente un grand pas vers l'exploitation des marées de la baie de Fundy. Une politique exhaustive sur l'attribution, à des fins de projets d'hydroliennes, de terres de la Couronne submergées sera élaborée.

Votre gouvernement, en partenariat avec le secteur forestier, cherche à mettre à profit les ressources de bioénergie dans la province et à dégager des possibilités économiques diversifiées dans le secteur

de l'énergie. Une politique exhaustive de production intégrée est appliquée pour encourager les investisseurs du secteur privé à placer des capitaux dans des projets d'énergie renouvelable à petite échelle.

Le centre énergétique du Nouveau-Brunswick présente un immense potentiel pour les entreprises du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continue de travailler avec des partenaires pour cerner des possibilités et veiller à ce que ces entreprises profitent pleinement de l'occasion pour renforcer leurs capacités et pour créer des alliances afin de saisir les possibilités à l'échelle internationale dans le domaine de l'énergie.

Votre gouvernement comprend que les tarifs d'électricité touchent chaque personne et chaque entreprise dans notre province. Votre gouvernement confirme l'engagement pris par le premier ministre en janvier 2008, selon lequel les majorations moyennes maximales des tarifs d'électricité pour chacune des trois prochaines années, jusqu'en 2010, ne dépasseront pas 3 %.

Le prix du pétrole est fluctuant à l'échelle du continent, et, au cours de la session, votre gouvernement présentera les résultats d'un examen de la partie de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* qui permet l'interruption du cycle réglementaire normal.

Une utilisation judicieuse et efficace de l'énergie permet aux propriétaires et aux entreprises de faire des économies et aidera le Nouveau-Brunswick à atteindre les cibles de réduction des émissions qui ont été fixées dans le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques. Des normes d'efficacité énergétique pour les habitations et les bâtiments commerciaux neufs ou rénovés sont en cours d'élaboration, en partenariat avec des parties prenantes. Votre gouvernement est aussi engagé à élaborer de nouveaux codes d'efficacité énergétique pour les bâtiments ainsi qu'une nouvelle politique de bâtiments durables pour que les bâtiments nouveaux et actuels du gouvernement soient construits et gérés en fonction d'une conception durable et de principes écologiques.

En tenant compte des objectifs en matière de changements climatiques, votre gouvernement collaborera avec le gouvernement fédéral en vue de définir un cadre réglementaire pour les émissions de gaz à effet de serre qui réduira les émissions sans imposer un fardeau trop lourd à Énergie NB et aux industries de la province.

Étant donné le dynamisme du secteur énergétique et les possibilités importantes liées au centre énergétique du Nouveau-Brunswick, il est important que les politiques soient examinées et renouvelées à des intervalles réguliers. Il est prévu que la nouvelle politique énergétique pour le Nouveau-Brunswick sera prête à publier au milieu de 2009.

Éducation

L'engagement le plus important que nous puissions prendre pour l'avenir de notre province est celui de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick la meilleure éducation possible. Votre gouvernement a comme engagement de donner aux jeunes du Nouveau-Brunswick le meilleur départ dans la vie.

Cette année, votre gouvernement a consulté des parents, des éducateurs et éducatrices et des spécialistes en développement de la petite enfance afin d'élaborer la Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick, intitulée *Être prêt pour la réussite.* De nouveaux investissements décrits dans le *Plan d'action (2008-2009) de la Stratégie pour la petite enfance* sont faits, et votre gouvernement a récemment lancé un appel de propositions visant quatre nouveaux centres de développement de la petite enfance.

Les programmes intégrés de qualité pour la petite enfance constituent la base permanente du succès de tous les enfants du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui au Nouveau-Brunswick, plus d'enfants que jamais atteignent leurs objectifs en lecture et en écriture. Votre gouvernement continue d'investir dans son plan d'éducation, *Les enfants au premier plan*. Nous appuyant sur les succès que nous avons constatés dans les récents résultats scolaires, nous continuerons de concentrer notre attention sur l'obtention d'un meilleur rendement en littératie, en numératie et en sciences.

Depuis 2006, des dizaines d'écoles et de membres du personnel enseignant ont tiré avantage du Fonds d'innovation en apprentissage. Votre gouvernement continue ce programme d'action visant l'innovation en partageant avec toutes les écoles les meilleures idées de nos enseignantes et enseignants les plus créatifs.

Votre gouvernement a contribué à changer le mode d'apprentissage des enfants grâce aux écoles communautaires, des milieux où la collectivité travaille de concert avec le personnel enseignant pour faire vivre des expériences créatives d'apprentissage pratique. Depuis la publication de *Les enfants au premier plan,* 51 écoles ont été désignées comme écoles communautaires. Votre gouvernement continue à favoriser des partenariats communautaires plus solides afin de doter nos collectivités d'écoles fortes et novatrices.

L'année dernière, de nouveaux spécialistes ont été recrutés dans les domaines de l'éducation physique, de la musique et de l'art, et de nouveaux programmes de formation dans les métiers ont été instaurés. Votre gouvernement continue d'ajouter à ces programmes afin d'assurer une gamme complète de possibilités d'apprentissage dans chaque école. En vue d'aider les jeunes du Nouveau-Brunswick à vivre en santé et plus activement, l'élaboration d'une formule selon laquelle tous les élèves auront 150 minutes d'éducation et d'activité physiques par semaine se poursuit.

Afin que nos écoles éveillent un sentiment de sécurité, le respect de la diversité et le renoncement au harcèlement et à l'intimidation, votre gouvernement appliquera un code de conduite de l'élève.

La Commission sur l'école francophone, présidée par Gino LeBlanc, a récemment achevé les consultations publiques dans tous les districts scolaires francophones. Les résultats de ces consultations seront présentés à l'occasion d'un sommet sur l'école francophone en décembre 2008, et un rapport sera présenté au ministre de l'Éducation.

Votre gouvernement répondra à deux récents rapports de l'ombudsman, pour voir à ce que les services gouvernementaux soient pleinement intégrés, à ce que les organismes gouvernementaux aient la responsabilité de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et à ce que les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

L'année dernière, votre gouvernement a signé une entente avec 14 collectivités des Premières nations et le gouvernement fédéral afin d'affecter un financement de 40 millions de dollars aux élèves des Premières nations et d'assurer la collaboration entre les Premières nations et les directions des conseils de district. Les ententes sur l'amélioration des programmes et des services d'éducation pour les Premières nations du Nouveau-Brunswick, qui visent à combler l'écart en matière de rendement scolaire, seront mises en application au cours de l'année qui vient.

Il faut que l'éducation postsecondaire soit accessible et abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick qui font des études supérieures. Voilà l'objet du plan d'action pour transformer l'éducation

postsecondaire, intitulé *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur.* : que les étudiants et étudiantes obtiennent l'éducation et la formation de qualité dont ils ont besoin pour faire carrière dans l'économie croissante du Nouveau-Brunswick.

Le plan d'action, assorti de 33 recommandations, énonce l'engagement le plus complet à l'égard de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick depuis des décennies. Il constitue un investissement ambitieux et essentiel dans l'avenir du Nouveau-Brunswick et dans sa ressource la plus importante, sa population.

Malgré la conjoncture difficile, votre gouvernement demeure engagé à investir dans l'éducation postsecondaire. Au cours de la session, nous poursuivrons la mise en oeuvre de diverses initiatives clés exposées dans notre plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire.

D'abord et avant tout, la vision de votre gouvernement pour l'éducation postsecondaire est axée sur les étudiants et étudiantes, et un tel fait se manifestera dans de nombreuses mesures qui seront prises au cours de l'année. Le coût des études et la dette à long terme contractée à l'obtention d'un diplôme limitent les possibilités d'éducation postsecondaire pour un trop grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a examiné la récente décision que le gouvernement fédéral a prise de remplacer les fructueuses bourses d'études du millénaire par une aide financière plus diversifiée, et il y répondra grâce à des mesures visant à aider les étudiants et étudiantes qui en ont le plus besoin.

Votre gouvernement continue de tenir au rôle des universités dans la vie économique, sociale et culturelle de notre province. Un certain nombre d'activités importantes seront lancées en travaillant de concert avec des partenaires du postsecondaire pour améliorer la collaboration et l'efficacité, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités du Nouveau-Brunswick en matière de recherche et d'innovation, de l'augmentation du nombre de programmes appliqués et articulés et du renforcement des liens entre les collectivités et les établissements postsecondaires.

Votre gouvernement annoncera des mesures concrètes visant à permettre au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick de réaliser son potentiel à titre de partenaire à part entière avec les universités dans le système d'éducation postsecondaire. La création d'un réseau autonome et moderne de collèges sera mise en marche. En même temps, le gouvernement augmentera de façon importante la gamme des cours collégiaux afin d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick une plus grande accessibilité et un plus grand choix.

La formation par l'apprentissage est une méthode éprouvée pour préparer les travailleurs et travailleuses à pallier les pénuries critiques de main-d'oeuvre qualifiée qui surviendront dans les années à venir. Votre gouvernement prendra des mesures pour créer un système d'apprentissage plus souple et plus adaptable qui mènera à l'augmentation importante des inscriptions aux programmes d'apprentissage. Par suite du Sommet sur les compétences qui s'est tenu récemment à Saint John, votre gouvernement créera un forum permanent sur le développement des compétences, qui conseillera le gouvernement au chapitre des besoins additionnels.

Votre gouvernement confirme son engagement à s'employer, dans la transformation de l'éducation postsecondaire, à préserver et à promouvoir la langue et la culture de ses deux communautés linguistiques, les principes de la dualité linguistique ainsi que le cadre juridique qui s'applique aux langues officielles au Nouveau-Brunswick.

Bien que votre gouvernement continue de privilégier le développement économique, l'énergie et l'éducation pour faire cheminer le Nouveau-Brunswick vers l'autosuffisance, le travail continue sur de nombreuses questions législatives. Au cours de la session, votre gouvernement présentera des

projets de loi visant à faire en sorte que le Nouveau-Brunswick demeure un milieu où l'on peut être en sûreté et en sécurité, où les gens du Nouveau-Brunswick sont traités avec équité et égalité.

La situation économique mondiale témoigne de l'importance de la sécurité de nos institutions financières. Votre gouvernement continue d'examiner les lois et les règlements et de se pencher sur les options de protection de la stabilité de nos institutions financières et de nos régimes de retraite privés régis par la province.

Votre gouvernement déposera aussi une nouvelle *Loi sur le transfert des valeurs mobilières,* afin de fixer un cadre moderne pour le transfert d'actions, d'obligations et d'autres valeurs mobilières et de favoriser l'harmonisation des règles interprovinciales et internationales.

Au cours de son mandat, votre gouvernement a pris des mesures importantes en vue de réduire la conduite avec facultés affaiblies, en instaurant de nouveaux programmes au titre de la *Loi sur les véhicules à moteur,* et il poursuivra la lutte contre la conduite en état d'ébriété.

Votre gouvernement déposera aussi une *Loi concernant la sûreté des collectivités et voisinages,* afin d'habiliter les gens du Nouveau-Brunswick à aider les autorités par le canal du traitement confidentiel des plaintes. En avril 2009, le Nouveau-Brunswick accueillera une conférence nationale, Réduction de la criminalité : combler les lacunes. Il s'agit d'un élément important de la mise au point d'une nouvelle stratégie de prévention et de réduction de la criminalité pour le Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick devraient avoir l'esprit tranquille quant à la protection de leurs renseignements personnels. Votre gouvernement a déjà déposé une loi portant sur l'accès à l'information, mais il est nécessaire de se doter d'une loi exclusivement consacrée à la protection des renseignements personnels sur la santé. À cette fin, une loi portant sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée sera déposée pour équilibrer, d'une part, le droit des particuliers à la confidentialité et, d'autre part, la nécessité d'accéder aux renseignements à des fins légitimes liées à la santé.

L'accès rapide à la justice est important, et votre gouvernement recevra le rapport du Groupe de travail sur l'accès à la justice familiale. Il est prévu que le rapport comprendra des recommandations sur un accès amélioré à la justice, une plus grande utilisation des recours extrajudiciaires, au lieu des tribunaux de la famille, ainsi qu'un accès plus facile à l'information et à l'aide juridiques en droit de la famille. Votre gouvernement répondra en conséquence aux recommandations formulées.

Une *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* favorisera la sécurité des consommateurs et consommatrices en matière de rénovation résidentielle et d'autres questions liées à l'habitation. La loi créera un poste d'inspecteur en chef des bâtiments, édictera l'adoption à l'échelle provinciale du *Code national du bâtiment* et prévoira des inspections obligatoires par des inspecteurs qualifiés.

Étant donné que, chaque année, les condominiums sont un choix de logement de plus en plus populaire, la *Loi sur les condominiums* sera modernisée afin d'améliorer les processus d'approbation, d'achat et de vente à cet égard.

En réponse à l'examen du processus d'appel en matière d'évaluation foncière mené par l'ombudsman, votre gouvernement apportera des améliorations au processus d'appel en matière d'évaluation, qui iront plus loin que les recommandations formulées, afin que le processus soit plus équilibré, plus juste et plus transparent.

Tous les gens du Nouveau-Brunswick partagent notre patrimoine architectural, et votre gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que ce patrimoine soit conservé aujourd'hui pour les générations futures. Une nouvelle *Loi sur la préservation du patrimoine* sera déposée afin d'améliorer l'intendance du patrimoine dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick tiennent à des collectivités fortes et au ménagement de nos ressources naturelles.

Votre gouvernement ira de l'avant avec des changements législatifs pour donner suite à la consultation qui a récemment eu lieu en ce qui a trait à l'utilisation de pesticides dans l'entretien des pelouses et l'aménagement paysager.

Une nouvelle exigence de présentation de rapports pour les municipalités et les commissions de distribution d'eau et de traitement des eaux usées sera instituée. Les propriétaires et les responsables des réseaux en question seront tenus de présenter des rapports annuels sur leur rendement dans le fonctionnement de leurs réseaux de gestion de l'eau et des eaux usées.

Au cours de la session, votre gouvernement publiera le rapport du commissaire chargé d'examiner l'avenir de la gouvernance locale et y répondra en conséquence.

Votre gouvernement déposera aussi des modifications pour moderniser la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, afin de donner au ministre des Ressources naturelles des moyens plus efficaces d'aménager les terres de la Couronne et de protéger les terres publiques pour ce qui est des intrusions et de l'usage impropre.

Les gens du Nouveau-Brunswick possèdent un sens inné de la justice et de l'égalité. Votre gouvernement déposera des modifications afin d'augmenter la portée des avantages et des obligations, en vue d'assurer un traitement égal pour toutes les personnes vivant en union de fait, comme le requiert la Cour suprême du Canada.

Des progrès importants continuent d'être réalisés en vue d'atteindre l'équité salariale. Votre gouvernement donne l'exemple en mettant en oeuvre des évaluations d'emplois qui mèneront à l'équité salariale chez des organismes qui concluent des contrats avec le gouvernement pour la prestation de services comme la garde d'enfants, le soutien à domicile et les maisons de transition. Une nouvelle *Loi sur l'équité salariale* sera déposée pour que la législation en matière d'équité salariale s'applique à toutes les parties des services publics.

Au cours de la session, les ministres donneront des détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services à la population.

Il faudra plus que des modifications de lois pour surmonter les défis avec lesquels les gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises. L'avenir que nous voulons pour la province sera créé hors les murs de la Chambre. Il sera créé dans nos usines et nos exploitations agricoles, dans les centres communautaires et les réunions de conseils, dans nos écoles et le secteur sans but lucratif, aux tables de conseils d'administration et aux tables de cuisine. Votre gouvernement contribuera sa part dans la transformation.

Bien que la conjoncture mondiale signifie plus d'accidents de terrain, la marche vers l'autosuffisance se poursuit. Votre gouvernement demeure convaincu que nous atteindrons notre objectif. En travaillant de concert avec le milieu des affaires, le milieu universitaire, les groupes communautaires,

les administrations municipales et le gouvernement fédéral, et de concert avec les gens du Nouveau-Brunswick, nous bâtirons un Nouveau-Brunswick meilleur et plus autosuffisant.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.